



Service de l'Energie Opérationnelle – SEO

Comité Social d'Administration Spécial – CSA.S

19 juin 2025

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis, pour le premier CSA-S SEO au titre de l'année 2025, une nouvelle fois sur une journée complète, ce qui est de nature à favoriser les échanges. Notre déclaration sera volontairement succincte.

Avant de commencer, nous voudrions avoir une pensée émue pour le MAJOR Emmanuel EVARD du CETSEO, qui nous a subitement quitté, lors d'une mission au DEALAT de PAU. Nos pensées vont également vers sa famille et ses camarades de l'institution.

Monsieur le président, la situation internationale s'est fortement dégradée ces derniers jours. Des conflits majeurs se tiennent aux portes de l'Europe et au Proche-Orient. Quels peuvent être les impacts à court et moyen terme sur les missions dévolues au service ?

La revalorisation des IFSE était tant attendue par l'ensemble des personnels administratifs et techniques et avait été annoncée lors du premier CSA de 2024. Le sort réservé aux adjoints administratifs, qui n'ont bénéficié d'aucune revalorisation, est injuste. Les agents qui ne relèvent pas des filières RH, Achats et Finances sont dans ce cas. **L'UNSA Défense** ne l'accepte toujours pas, et souhaite qu'une revalorisation, juste et nécessaire, soit actée, dès que possible, pour les personnels concernés. Pourriez-vous relayer cette demande aux services concernés ?

Depuis trop longtemps les personnels civils du ministère des armées sont les grands oubliés de la reconnaissance institutionnelle, pourtant ils constituent un pilier fondamental garantissant la mémoire, le socle, la continuité et la qualité de service permettant à nos militaires de mener à bien les opérations. Les élus **UNSA Défense** souhaitent rappeler ici les problématiques rencontrées par les agents, tels que le pouvoir d'achat, le gel des primes ou le manque de perspectives d'évolution sur des postes de manager à responsabilité.

Concernant les avancements de grades des fonctionnaires techniques, les **taux d'avancement** des TSEF (TSEF1 et TSEF2), au SEO, atteignent difficilement la moitié des taux autorisés. Nous avons évoqué cette question lors du précédent CSA-S SEO. Avez-vous reçu les éclairages nécessaires et demandés au CMG de Metz ?





Concernant les ouvriers de l'Etat, la rémunération de cette catégorie de personnel diverge de celle des fonctionnaires, lors d'un **accident du travail**. En effet, un ouvrier voit sa rémunération impactée au-delà de 90 jours d'arrêt, avec un période de 28 jours à 60% de son salaire, suivie d'une compensation à 80% du salaire brut sans limitation de durée. Les personnels concernés connaissent également des difficultés pour transmettre leur dossier au service des pensions de La Rochelle et ne sont pas remboursés pour les éventuels dépassements d'honoraires des professionnels de santé. En terme d'équité de traitement au sein de la population de personnels civils du ministère, ne faudrait-il pas initier une révision ou un aménagement du statut des PCO sur cette problématique particulière ? Aussi, une information à grande échelle, devrait être communiquée aux agents, par les organisations syndicales (et nous le ferons) et par la chaîne RH du ministère, pour les avertir (ou leur rappeler) cette **distorsion entre les statuts** et inciter les PCO à recourir aux contrats de prévoyances et aux garanties nécessaires !

Nous voudrions terminer monsieur le Président, en vous remerciant pour la bienveillance, le respect mutuel, et la qualité des échanges au sein de cette instance. Nous vous souhaitons une excellente retraite, paisible, heureuse et pleine de projets !

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, les élus **UNSA Défense** vous remercient de votre attention.

